

# CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**\*\* SEANCE du 29 JUIN 2017\*\***

Date de la convocation : 22/06/2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

**Conseillers présents** : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, PADE Guillaume, HENOCQUE Yveline, DEHORNOY Lynn, Mme SAINTYVES Amandine Mme BALZARELLI Sandrine Mr HOSPITAL Laurent Mme DUPONT Angélica Mr PEGARD François Mme CAYEUX Violette

Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mr PADE Guillaume

**Secrétaire de séance** : Mme SAINTYVES Amandine

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation de la réunion de conseil du 02 juin 2017

Le compte rendu de la réunion de conseil du 02 juin 2017 est approuvé à l'unanimité

### 2. Désignation de la secrétaire de séance

Mme SAINTYVES Amandine se propose. Le conseil municipal accepte.

### 3. Vote de la contribution au SIPPH

M. le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal de la lettre du Président du SIPPH l'informant que le SIPPH a fixé à 1 713.60 € le montant de la contribution de la commune.

L'assemblée communale, conformément aux dispositions des articles L5212-19, L5212-20 et L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite M. le Maire à mandater directement au SIPPH de Woincourt la somme qui lui est due, soit 1 713.60 € et en inscrit le montant à l'article 6554 (participations à charges intercommunales) du budget primitif pour l'exercice 2017.

### 4. Convention desserte eau potable lotissement les Camprets

Mr le Maire présente au conseil municipal la convention du SIEP pour la réalisation de la desserte en eau potable du lotissement communal les Camprets 2. Le coût total des travaux s'élève à 37 500 € HT. La part revenant à la collectivité est de 17 250 € HT.

Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention pour la réalisation de la desserte en eau potable du lotissement communal « Les Camprets 2 » et de budgétiser cette dépense sur le budget annexe 2017 du lotissement.

### 5. Délibération modificative annexe lotissement les Camprets

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération modificative afin d'intégrer dans le budget annexe le résultat du compte administratif 2016 à savoir :

Article RI 001 : + 45 000 €

Article DF 002 : - 50 223.78 €

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la délibération modificative.

*Arrivée de Mme Dupont Angélica à 19h30*

## 6. Délibération projet éclairage public RD 1015

Mr le Maire propose au conseil municipal le projet de remplacer les 66 points lumineux de la RD 1015 par des points lumineux à LED. Mr le Maire donne la parole à l'ingénieur de la FDE 80 présent à l'assemblée afin de présenter ce projet.

Il présente la gamme PHILIPS LUNA MINI LED. Le remplacement des 66 points lumineux engendrera une économie énergétique équivalente à 2 514 € par an. De plus le matériel étant garanti 2 ans permettra une déduction des coûts d'entretien annuels de 1 124 €. La commune économisera 3 638 par an les deux premières années. L'investissement sera amorti en moins de 8 ans. Il est proposé au conseil la possibilité de baisser l'intensité de l'éclairage la nuit.

L'assemblée décide de baisser d'intensité de la façon suivante :

- De l'allumage de l'éclairage public à 21h00 : 100 % soit 0% de baisse
- De 21h00 à 23h00 : : 80 % soit 20 % de baisse
- De 23h00 à 04h00 : : 50 % soit 50 % de baisse
- De 04h00 à 06h00 : : 80 % soit 20 % de baisse
- De 06h00 à l'extinction de l'éclairage : 100 % soit 0 % de baisse

Ces réglages seront formalisés en usine. Toutes modifications entraineront une facturation par point lumineux équivalent à 20 € H.T. à la commune.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 55969,97 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).....	20713,30 €
- Contribution de la Commune .....	35256,67 €
	<hr/>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>55969,97 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter le projet par la FDE de la Somme, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et d'accepter la contribution financière de la commune à 35 256.67 €.

Le conseil municipal demande de bien vouloir prévoir pour les années à venir des études technico financières afin de pouvoir rénover l'ensemble du parc d'éclairage public avec la technologie LEDS permettant d'effectuer d'importantes économies énergétiques. Le conseil municipal souhaite chaque année renouveler par quartier le parc d'éclairage public.

## 7. Délibération modificative BP 2017

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de financer le projet de remplacement des 66 points lumineux de la RD 1015

La délibération s'établit comme suit :

Article 023 : 39 000 €  
Article 2135 : 39 000 €  
Article 021 : 39 000 €  
Article 7381 : 39 000 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délibération modificative.

## **8. Délibération subvention voyage scolaire**

Mr le Maire présente au conseil municipal un courrier de Mr QUENNEHEN Frédéric sollicitant une subvention pour le voyage scolaire de son fils Mr QUENNEHEN Gabin.

Mr le Maire précise que cette subvention est allouée une seule fois dans la scolarité.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité la subvention de 55 € pour le séjour en Italie de Mr QUENNEHEN Gabin.

La somme sera inscrite au BP 2017 à l'article 65741.

## **9. Délibération taux de promotion et modification du tableau des effectifs**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu du centre de gestion de la Somme un courrier lui donnant la liste des adjoints techniques susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade sans examen professionnel. 5 adjoints techniques peuvent bénéficier de cet avancement. Afin de promouvoir ces agents, il convient de **fixer le taux de promotion par l'assemblée et de modifier le tableau des effectifs.**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer le taux à 100 % et de modifier le tableau des effectifs en remplaçant le grade des 5 adjoints techniques territoriaux en 5 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

## **10. Présentation du règlement intérieur de la bibliothèque (Présentation par Mr Decagny)**

Mr Decagny informe l'assemblée avoir organisé une réunion sur demande de Mr le Maire, avec la commission enfance, jeunesse le 26 juin afin de finaliser la mise en place de la bibliothèque et le règlement intérieur. Il a été évoqué l'achat de plantes, de sous verres, de posters. La décoration sera gérée par Mmes CAYEUX Violette et SAINTYVES Amandine. Des photos seront fournies par Mr POYEN Roger. Un concours de dessin sera proposé avec l'école. Une réunion début septembre sera programmée avec les bénévoles et Mme Cayeux Violette.

Mr le Maire soumet au vote le règlement intérieur qui est voté à l'unanimité.

## **11. Organisation des rythmes scolaires 2017-2018**

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.521-1, L.551-1 et D.521-1 à D.521-13,

Conformément aux termes de l'article D.521-12 du code de l'éducation modifié par le décret 2017-1108, il appartient à la commune et au conseil d'école sur proposition conjointe d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10.

Une concertation a été menée auprès des enseignants par le biais du conseil d'école le 30 mai 2017 et de leurs représentants, ainsi qu'auprès de la CCVS pour l'organisation des TAP.

Il est proposé de ne pas changer pour l'année 2017-2018 l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires et donc de rester sur la semaine à 4 jours et demi.

Il est proposé de reconduire l'organisation des TAP par la CCVS le lundi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, et 03 abstentions décide de ne pas modifier l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires pour l'année 2017-2018 et de reconduire l'organisation des TAP avec la CCVS pour l'année 2017-2018

## 12. Informations

### **Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire (cf délibération du 28 mars 2014 article L2122-22) et suite à la commission des travaux du 16 juin 2017 :**

- 3 Panneaux fête locale : 444.50 €
- 3 panneaux à l'entrée du camping pour le renouvellement de classement 2 étoiles : 429.70 €
- Achat de 3 tables à la garderie, 1 table à la cantine et 5 chaises : 1 435.75 €
- Audit de classement par la société DEKRA pour le classement du Parc Résidentiel de Loisirs : 454.69 €
- Travaux en régie pour la pose de deux cannes d'aspiration dans le PRL : 2 000 €
- Taille de deux peupliers au PRL par la société Elag Conseil : 1 560 € (travaux en octobre)
- Réparation de la barrière suite à vandalisme : moteur de la barrière : 1 632.32 € ; remplacement du gyrophare : 188.44 €
- Achat d'un filet pour le stade : 1 036 €
- Achat d'un aspirateur : 288 €
- Nettoyeur haute pression : 366 €
- Débroussailleuse : 600 €
- Scie à onglet électrique : 300 €
- Scie table électrique : 250 €
- Poste à souder : 900 €

Mr le Maire informe que des travaux de voirie seront à prévoir à plus ou moins long terme à savoir :

- Rue Maquenehen pour la voirie
- Rue du 8 Mai : trottoir à refaire et poteaux à installer au transformateur EDF pour d'éviter que les véhicules montent sur le trottoir et établir un marquage jaune
- Habitations de Mr DUPONT Joël et Mr MARZIN : problème d'évacuation des eaux pluviales, il faudra prévoir les mêmes travaux que la rue de la Forêt.
- Refaire les lignes blanches aux différents « STOP » de la commune

La séance est levée à 21h30